|  |
| --- |
| **Délai prolongé** / MDE 15/7551/2023 – Israël et territoires palestiniens occupés - 20 décembre 2023 |
| URGENT ACTION |  | UA 119/23 |
| Disparition forcée de journalistes palestiniens |
| ISRAËL ET TPO |

Nidal al Waheidi et Haitham Abdelwahed sont des journalistes de la bande de Gaza occupée. Tous deux ont été arrêtés par les forces israéliennes le 7 octobre alors qu’ils couvraient l’attaque menée par le Hamas, et sont détenus dans des conditions constituant une disparition forcée. Les autorités israéliennes refusent depuis lors de divulguer le lieu où ils se trouvent, ainsi que les fondements juridiques et les raisons de leur arrestation. Deux mois et demi après leur disparition, aucune information n’a été communiquée sur le lieu où ils se trouvent, pas même la confirmation qu’ils sont toujours en vie. Les autorités israéliennes doivent immédiatement révéler le lieu où ils se trouvent et les motifs juridiques de leur arrestation, leur donner accès à une représentation juridique et veiller à ce qu’ils soient traités avec dignité. Ils doivent être immédiatement libérés, à moins qu’ils ne soient accusés d’une infraction pénale internationalement reconnue.

COMPLÉMENT D’INFORMATION

Haitham Abdelwahed (25 ans) et Nidal al Waheidi (31 ans) sont deux journalistes de la bande de Gaza occupée travaillant respectivement pour les médias indépendants Ein Media et an Najah, une chaîne de télévision. Ils ont été arrêtés par les forces israéliennes le 7 octobre alors qu’ils couvraient l’attaque menée par le Hamas près/au point de contrôle de Beit Hanoun/Erez. Deux autres journalistes d’Ain Media, la chaîne employant Haitham Abdelwahed, ont été tués dans des attaques israéliennes depuis le 7 octobre : Ibrahim Lafi et Roshdi Sarraj.

HaMoked, une organisation israélienne de défense des droits humains, a déposé plusieurs requêtes auprès des autorités israéliennes et deux recours devant la Cour suprême israélienne afin d’obtenir des informations sur le lieu où se trouvent Haitham Abdelwahed et Nidal al Waheidi, et sur les motifs juridiques de leur détention. Les autorités israéliennes n’ont pour l’instant répondu à aucune de ces demandes. La réponse de la Cour suprême à l’un de ces recours était qu’«Israël n’a aucune obligation envers les résidents de la bande de Gaza puisqu’il s’agit d’un territoire contrôlé par une organisation terroriste, et n’a pas établi quels sont le cadre juridique et les devoirs incombant à Israël dans la détention d’habitants de Gaza». Ce qui est arrivé à Nidal al Waheidi et Haitham Abdelwahed n’est pas un cas isolé. HaMoked prévoit de soumettre un nouvel appel afin de demander des renseignements sur le sort de Palestiniens de Gaza détenus par les autorités israéliennes. Entre le 7 octobre et le 11 décembre, HaMoked a reçu à elle seule 816 demandes de renseignements sur des Palestiniens de la bande de Gaza manquant à l’appel, parmi lesquels des hommes, des femmes et des enfants, dont le numéro d’identification et l’adresse indiquent qu’ils sont nés à Gaza. Le nombre réel de disparus est certainement beaucoup plus élevé, de nombreuses familles n’étant pas en mesure de signaler la disparition de leurs proches, du fait des coupures de communication et des craintes liées aux conséquences négatives des signalements.

Des prisonniers et des détenus libérés, ainsi que des avocats qui leur rendent visite, ont partagé des témoignages et récits terrifiants de torture et de traitements dégradants infligés à des détenus palestiniens, que ce soit dans des prisons ou dans des centres de détention militaires. Depuis le 7 octobre, les autorités israéliennes ont confirmé que six détenus palestiniens sont morts en détention sous leur responsabilité ; l’autopsie d’au moins l’un d’entre eux montre des marques évidentes de coups et de torture. Deux de ces détenus sont originaires de la bande de Gaza occupée, et leurs familles ont seulement appris leur décès par d’autres détenus de Gaza ayant été libérés. Les dépouilles des six détenus morts en détention israélienne depuis le 7 octobre sont toujours aux mains des autorités israéliennes. Des cas de torture, d’humiliation et de traitement dégradant ont été largement partagés en ligne sous la forme de scènes horribles apparaissant sur des photos et dans des vidéos où des soldats israéliens frappent et humilient des Palestiniens tout en les détenant les yeux bandés, en sous-vêtements, les mains attachées dans le dos, dans une démonstration publique particulièrement glaçante de torture et d’humiliation contre des Palestiniens. Le 7 décembre, à Beit Lahia, une autre démonstration perturbante des traitements inhumains et dégradants infligés à des détenus palestiniens a été partagée en ligne sous la forme de photos et de vidéos où des centaines d’hommes palestiniens - et sur une photo également une femme qui se trouvait parmi les personnes en captivité- étaient en sous-vêtements, les mains attachées dans le dos et les yeux bandés. Un certain nombre de personnes détenues ont été identifiées comme étant des journalistes, des directeurs d’école et des propriétaires de magasins. Ils ont été emmenés dans un centre de détention militaire situé à l’extérieur de Gaza où certains ont été soumis à de nouveaux actes de torture et à d’autres mauvais traitements. Plusieurs d’entre eux ont été libérés au bout de 12 à 14 heures, tandis que d’autres se trouvent toujours en détention sans que l’on sache où ils sont - ce qui vient s’ajouter au sort inconnu des milliers d’autres personnes qui se trouvent loin des regards depuis plus de 70 jours, tandis que l’on rapporte que plusieurs personnes sont mortes en détention.

Le fondement juridique de la détention de Nidal et Haitham, et de centaines, voire de milliers, de Palestinien·ne·s de Gaza reste vague, mais depuis le 7 octobre, les autorités israéliennes ont aussi repris l’application de la loi relative aux «combattants illégaux», une catégorie qui n’est pas reconnue par le droit international, afin de priver indéfiniment de liberté, sans inculpation ni jugement, au moins 260 Palestiniens de la bande de Gaza occupée, à compter du 1er décembre 2023. En vertu de cette loi et des règlements d’urgence qui y sont associés, un détenu a le droit de s’entretenir avec un avocat dans les 28 jours suivant sa mise en détention, mais un tribunal peut approuver une privation du droit d’être assisté par un avocat pour une durée maximale de 80 jours. Le tribunal peut également approuver la détention sans qu’un avocat ne soit présent. Mais dans le cas des milliers de travailleurs de la bande de Gaza qui ont été placés en détention après le 7 octobre et libérés début novembre, il est apparu qu’ils étaient détenus illégalement, sans aucune base juridique, ni autorité légale.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **21 juin** **(= délai prolongé)** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **anglais, hébreu**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À  | COPIES À  |
| Juge militaire et général de brigadeBrig. Gen. Yifat Tomer-Yerushalmi**E-mail:** **Pazar@idf.il**Le meilleur moyen de contacter le major est par E-mailCopie à:- Deputy Military Advocate General, Colonel Udi Sagi: s.patzar@idf.il- Offices of International Law issues and Operations issues at ild@idf.il;pmivtzaim@idf.il- Israeli Minister of Defence, Yoav Gallant, at: pniot@mod.gov.il | Ambassade d’IsraëlAlpenstrasse 323006 BerneFax: 031 356 35 56E-mail: ambassador-sec@bern.mfa.gov.ilTwitter: twitter.com/Israelinch |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** et **cibles supplémentaires** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 119/23** ou **MDE 15/7551/2023** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Juge militaire et général de brigade
Brig. Gen. Yifat Tomer-Yerushalmi
**E-mail:** **Pazar@idf.il**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur,

**Je vous écris aujourd’hui afin d’exprimer ma vive inquiétude concernant la disparition forcée de Haitham Abdelwahed (25 ans) et de Nidal al Waheidi (31 ans), deux journalistes de la bande de Gaza occupée dont on ignore le sort depuis le 7 octobre 2023.** L’arrestation de ces deux journalistes a fait l’objet d'une large couverture ce jour-là, car ils effectuaient un reportage au point de passage de Beit Hanoun/Erez. Le 22 octobre et le 2 novembre, six organisations de défense des droits humains basées en Israël ont déposé deux recours urgents devant la Cour suprême israélienne pour demander la divulgation du lieu où se trouvent des centaines de Palestinien·ne·s de la bande de Gaza occupée détenus en Israël, notamment ces deux journalistes, les motifs juridiques de leur arrestation et la libération de ceux qui sont détenus illégalement. Deux mois et demi après la disparition des deux journalistes, leurs proches, collègues et amis, dont la plupart vivent dans la bande de Gaza assiégée, qui sont confrontés à des bombardements israéliens incessants et de fréquentes coupures de communication, n’ont reçu aucune information les concernant de la part des autorités israéliennes, pas même la confirmation qu’ils sont toujours en vie.

Les craintes des deux familles ont été exacerbées par la confirmation par l’armée israélienne, en novembre, que deux travailleurs de la bande de Gaza étaient morts alors qu’ils étaient détenus par l’armée israélienne. Tout récemment, le 18 décembre, l’armée israélienne a déclaré au quotidien israélien Haaretz qu’un «certain nombre» de détenus de la bande de Gaza étaient morts en détention dans les installations militaires de l’aérodrome de Beersheba, également connu sous le nom de Sdeh Teyman, où des centaines de Palestiniens de Gaza sont incarcérés dans des conditions contraires à l’interdiction de la torture et d’autres formes de mauvais traitements.

**À la lumière des témoignages et récits choquants de torture et d’autres mauvais traitements partagés par des détenus libérés, ainsi que de l’incertitude et de l’angoisse que connaissent les familles de Nidal al Waheidi et Haitham Abdelwahed, nous vous demandons instamment de révéler immédiatement le lieu où se trouvent ces deux hommes, de préciser les motifs juridiques de leur détention, de leur assurer un traitement humain, notamment l’accès à des services de santé et la protection contre la torture et autres formes de mauvais traitements, et de leur permettre de s’entretenir avec les avocats désignés par leurs familles. Il faut les libérer immédiatement, à moins qu’ils ne soient inculpés dans les meilleurs délais d’une infraction pénale reconnue et ne bénéficient d’un procès équitable conforme aux normes internationales.**

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade d’Israël, Alpenstrasse 32, 3006 Berne

Fax: 031 356 35 56 / E-mail: ambassador-sec@bern.mfa.gov.il / Twitter: twitter.com/Israelinch